



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

Le 13 décembre 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de **M. Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Snezana MALBRANQUE,**
MM. : Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Benoît COQUILLARD, Frédéric MARCHAND

Ont donné pouvoir :

Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON
Antonio DA COSTA à Benoit COQUILLARD

Absents excusés :
Martine GERBER
Marion LIPAROTI

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Benoit COQUILLARD a été désigné comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19H32.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter la délibération 2024-33 à l'ordre du jour, permettant à Monsieur le Maire d'engager les travaux de la salle des fêtes.

Le conseil autorise cette demande à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

Le conseil municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 15 octobre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, monsieur le maire le soumet au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) DELIBERATION 2024-30 : Autorisation permettant au Maire de faire une demande de subvention pour les travaux de la salle des fêtes.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à pouvoir faire une demande de subvention au nom de la commune concernant les travaux prévus sur la salle des fêtes.

La délibération n°2024-30 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité.**

3) DELIBERATION 2024-31 : Autorisation permettant au Maire d'engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant le vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à pouvoir engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget 2024 sur 2025 en attendant le vote du budget 2025.



La délibération n°2024-31 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

4) DELIBERATION 2024-32 : Décision modificative concernant les frais d'étude

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur la décision modificative relative aux frais d'étude.

La délibération n°2024-32 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

5) DELIBERATION 2024-33 : Autorisation permettant au Maire d'engager les travaux de la salle des fêtes.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à pouvoir engager les travaux de la salle des fêtes.

La délibération n°2024-33 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

6) Points divers

- PLU : La demande va déjà concerner la régularisation du statut de la salle des fêtes, le point de suppression des hyperstructures en zone Agricole se fera dans un deuxième temps en fonction de l'évolution du dossier de l'antenne.
- L'appel d'offre du SIARP concernant la station d'épuration à bien été lancé, il comprend 3 lots (station – réseau - raccordements des habitations) et sera clôturé le 31 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Monsieur Le Maire
Jérôme OLIVIER

